BROCHURE D'INFORMATION
EASY CAC 3

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance[1]

Durée d'investissement conseillée : 8 ans
(hors cas de remboursement automatique anticipé)

Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions

Éligibilité : Contrats d'Assurance vie et Comptes Titres

[1] En outre, l'investisseur supporte le risque de défaut de Société Générale. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

EASY CAC 3

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Dans cette brochure, les termes « capital initial » ou « capital » utilisés désignent la valeur nominale des titres soit 1000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation partielle à l'échéance à la performance positive ou négative de l'indice de référence des valeurs françaises CAC 40® (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit «Easy CAC 3» est conditionné à l'évolution de l'Indice CAC 40® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 50% (exclu), l'investisseur subira une perte en capital mais le remboursement s'effectue alors à hauteur de deux fois la valeur finale de l'Indice (l'indexation n'est jamais totale). Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -50%(inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,7%).

- Une perte en capital si l'Indice CAC 40® a enregistré à l'échéance une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 7, si la performance de l'Indice CAC 40® depuis l'origine est positive ou nulle (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,7%).
- Un objectif de gain fixe plafonné de 8% par année écoulée si l'Indice CAC 40® a enregistré une performance depuis l'origine supérieure ou égale à -50% à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,4%).
- La réception éventuelle à l'échéance de 2 fois la valeur finale de l'Indice CAC 40® si ce dernier a enregistré une baisse de plus de 50%.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS

AVANTAGES

- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice enregistre une performance depuis l'origine supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 64% (soit un TRA de 6,4%).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice CAC 40® a baissé de plus de 50% depuis l'origine. Dans ce cas, l'investisseur reçoit 2 fois la valeur finale de l'Indice.
- De l'année 1 à 7, si à l'une des dates de constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et un gain de 8% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 7,7%). Ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée en deçà de 8% par année écoulée.

INCONVENIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/03/2012 et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice CAC 40® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,7%).
- Le rendement d'Easy CAC 3 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice CAC 40®.

DÉTAILS DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle[1], dès que la performance de l'Indice CAC 40® depuis la date de constatation initiale, le 30 mars 2012, est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé concernée[2] :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 8% PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,7%[3])

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'issue de l'année 8, le 30 mars 2020, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été préalablement activé, on observe la performance de l'Indice CAC 40® depuis la date de constatation initiale, le 30 mars 2012.

Cas favorable : Si la performance de l'Indice CAC 40® est supérieure ou égale à -50%, l'investisseur reçoit, le 08 avril 2020 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 64%
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,4%[3])

Cas défavorable : Sinon, si la performance de l'Indice CAC 40® est inférieure à -50%, l'investisseur reçoit, le 08 avril 2020 :

2 FOIS LA VALEUR FINALE[4] DE L'INDICE[3]
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

[1] 02/04/2013 ; 31/03/2014 ; 30/03/2015 ; 30/03/2016 ; 30/03/2017 ; 03/04/2018 ; 01/04/2019
[2] 11/04/2013 ; 09/04/2014 ; 10/04/2015 ; 08/04/2016 ; 10/04/2017 ; 12/04/2018 ; 10/04/2019
[3] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.
[4] La valeur finale de l'Indice CAC 40®, est calculée en pourcentage de la valeur initiale.

EASY CAC 3

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50%

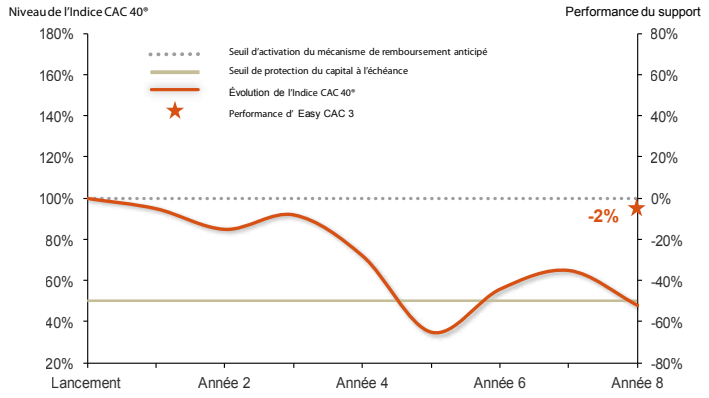

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice CAC 40® enregistre une performance de -51% depuis l'origine.
- **L'investisseur reçoit alors 2 fois de la valeur finale de l'Indice, soit 98% de son capital initial[1].**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -0,3%[1], contre un Taux de Rendement Annuel de -8,5%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Easy CAC 3. **Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50%

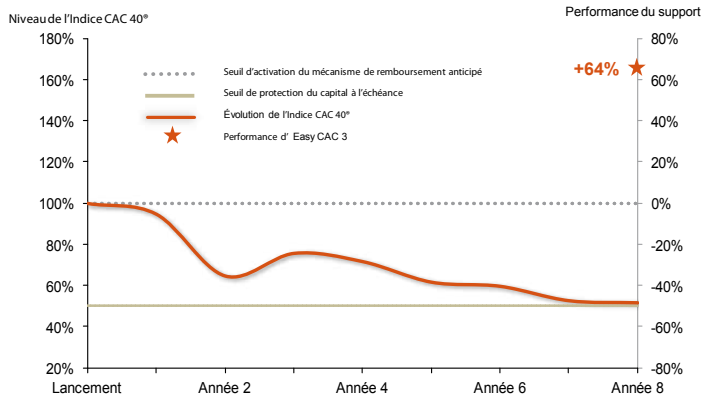

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice CAC 40® enregistre une performance de -48% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%.
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 8% par année écoulée, soit 164%[1].**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 6,4%, contre un Taux de Rendement Annuel de -7,8%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Easy CAC 3.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

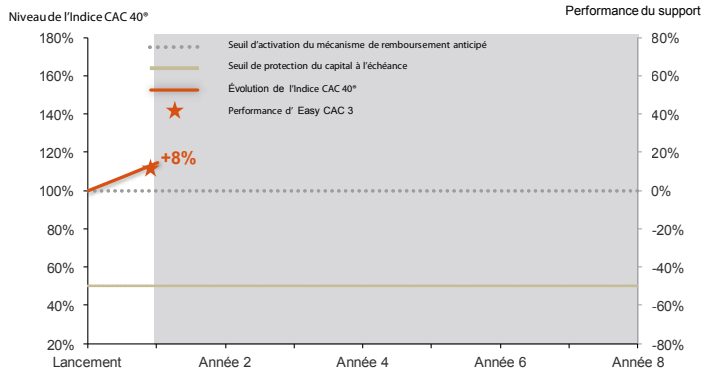

- À l'issue de l'année 1, l'Indice CAC 40® enregistre une performance positive depuis l'origine (+15%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé automatiquement.
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial plus un gain de 8% par année écoulée, soit 108%[1].**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 7,7%[1], contre un Taux de Rendement Annuel de 14,5%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait **du mécanisme de plafonnement des gains.**

Le rendement d'Easy CAC 3 à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

L'INDICE CAC 40® : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES MARCHÉS ACTIONS FRANÇAIS

L'INDICE CAC 40®

L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé de 40 valeurs choisies parmi les 100 premières capitalisations cotées à Euronext Paris et classées en fonction de leur capitalisation boursière, du nombre de titres disponibles sur le marché et des capitaux échangés. Cet indice, dont la composition est revue tous les trimestres, est représentatif des différents secteurs d'activités et a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française.

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40®

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40®

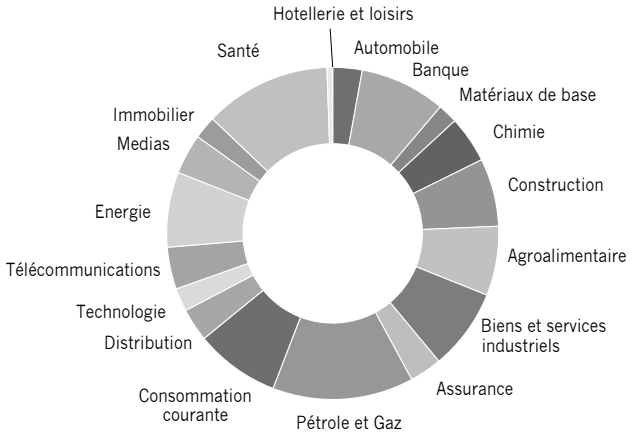

AUTOMOBILE	2,7%
BANQUE	7,3%
MATÉRIAUX DE BASE	2,2%
CHIMIE	4,7%
CONSTRUCTION	6,5%
AGROALIMENTAIRE	6,8%
BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	9,1%
ASSURANCE	3,1%
PÉTROLE ET GAZ	15,6%
CONSOMMATION COURANTE	8,2%
DISTRIBUTION	3,1%
TECHNOLOGIE	1,7%
TÉLÉCOMS	3,7%
ENERGIE	5,8%
MEDIAS	3,9%
IMMOBILIER	2,2%
SANTÉ	12,8%
HOTELLERIE ET LOISIRS	0,5%

Source : Bloomberg au 11/01/2012

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

EASY CAC 3

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type
Titre de créance de droit français

Emetteur
SG Option Europe
(filiale à 100% de Société Générale)

Garant
Société Générale
(Moody's A1, Standard & Poor's A)
Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure.
Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Devise
Euro

Code ISIN
FR0011183797

Code Eusipa
1260 – Express Certificates

Cotation
Bourse de Luxembourg

Éligibilité
Contrats d'Assurance vie et Comptes titres

Garantie du capital
Pas de garantie en capital

Prix d'émission
99,84% de la valeur nominale

Période de commercialisation
Entre le 01/02/2012 et le 30/03/2012, le prix progressera régulièrement au taux de 1,0% pour atteindre 1 000 euros le 30/03/2012

Valeur Nominale
1000 EURO

Date d'émission
01/02/2012

Date d'échéance
08/04/2020

Date de constatation initiale
30/03/2012

Dates de constatation annuelle
02/04/2013 ; 31/03/2014 ; 30/03/2015 ; 30/03/2016 ; 30/03/2017 ; 03/04/2018 ; 01/04/2019 ; 30/03/2020

Dates de remboursement anticipé
11/04/2013 ; 09/04/2014 ; 10/04/2015 ; 08/04/2016 ; 10/04/2017 ; 12/04/2018 ; 10/04/2019

Sous-jacent
Indice CAC 40®

Liquidité
Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché - disponible sur Reuters, Bloomberg et Fininfo.

Commission de souscription/rachat
Néant/Néant

Commission de distribution
Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,50% du montant des Titres effectivement placés.

Règlement/Livraison
Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 30/01/2012, se rattachant au prospectus de base en date du 21 avril 2011, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.**

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Pas de Protection du Capital : Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la «Personne Intéressée») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Absence d'offre de contracter : Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Société Générale est soumise, dans une mesure limitée, à la règlementation de la Financial Services Authority (la «FSA») au Royaume-Uni. Des informations supplémentaires concernant cet assujettissement limité à la réglementation de la FSA sont disponibles sur simple demande.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale, une entité du groupe de l'Emetteur (ci-dessous le «Garant»). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous- jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE «U.S. PERSON» (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l' «Indice») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « CAC 40® » et « CAC® » sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' «Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.